



## **23.019 - Projet de loi instituant un fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (LFAPP)**

### **Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste**

Madame la Présidente, chères et chers collègues

Le canton de Neuchâtel a pris ces dernières années un virage dans la formation professionnelle, en misant sur la formation duale et la fermeture de classes à plein temps.

Le rapport rappelle les postulats liés à cette politique de dualisation :

- Ailleurs en Suisse, la formation professionnelle se fait principalement en entreprises, il faut donc que le canton de Neuchâtel rattrape « son retard ».
- La formation à plein temps coûte et la dualisation contribue à l'assainissement des finances cantonales.

Pour appuyer ce virage de dualisation, le Conseil d'État a donc créé, en 2020 un fonds, le fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD), en complément au fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) créé en 1999. Le FFPP est alimenté par un prélèvement de 0,087 % sur la masse salariale et possède sa propre structure juridique. Le FFD, un fonds géré par l'État, est alimenté par un prélèvement de 0,42 % sur la masse salariale (0.42 % en 2025).

Deux fonds, au financement et au statut juridique différents, qui visent toutefois un objectif similaire, à savoir la promotion et le soutien à la formation professionnelle, ainsi que l'augmentation du nombre de places d'apprentissage en mode dual dans le canton de Neuchâtel.

Les fusionner semble donc logique, ce d'autant plus qu'un des deux fonds, le FFPP, semble en proie à des finances difficiles. OUI... MAIS... !

Si cette fusion, pour le groupe socialiste, est positive, elle doit néanmoins être accompagnée de quelques modifications, concernant notamment la composition du Conseil de gestion du fonds et l'utilisation financière du fonds.

## **Premier point : la composition du conseil de gestion**

Le Conseil de direction du FFPP est composé de 6 membres, avec 2 représentants syndicaux. Le Conseil de gestion du FFD est composé de 8 représentants. Dans la nouvelle structure, le Conseil de gestion sera composé de 8 représentants, avec 1 seul représentant syndical. C'est aux yeux du groupe socialiste trop peu, puisque les deux fonds couvrent une quantité de métiers différents. Il semble donc pertinent qu'un représentant syndical du secteur publique et un représentant du secteur privé soient présents, avec une connaissance de la réalité du terrain. Les deux représentants participeront, en collaboration avec les représentants des employeurs, à des décisions importantes du Conseil de gestion comme :

- Prendre position sur le taux de la contribution des employeurs envisagée par le Conseil d'État.
- Préavisier les décisions du service.
- Participer au rapport annuel de gestion...

Le groupe socialiste soutiendra donc l'amendement proposant deux représentants syndicaux dans le futur Conseil de gestion.

## **2<sup>ème</sup> point : l'utilisation financière du fonds**

Le rapport indique, et ce propos a été largement relayé en commission, que cette fusion est une opération technique, qui ne modifie pas fondamentalement la conception des fonds. Fusionner les deux fonds ne signifie donc pas changer l'orientation future du fonds.

Aujourd'hui, le FFPP perçoit environ 6 millions de francs de la part des entreprises, dont 1 million de francs est versé aux centres d'apprentissage. Le futur fonds fusionné doit à notre sens rester « dans cette plaque ». C'est la raison de l'amendement déposé par les groupes socialiste et VertPOP, amendement qui vise à fixer le montant alloué à une somme proche de celle d'aujourd'hui.

Le Conseil d'État refuse ceci au motif que les centres d'apprentissage pourraient considérer le taux de 3 % comme un acquis. C'est faux puisque l'amendement stipule que le montant total ne doit pas excéder 3 % du total des contributions, ce qui fixe un plafond, mais ne donne aucune garantie de subventionnement jusqu'à 3 %.

Pour terminer, le rapport 23.019 livre des chiffres sur la politique de dualisation. Le groupe socialiste estime toutefois que de nombreux paramètres ne sont pas encore suffisamment étudiés dans ce processus de dualisation, comme :

- les élèves peu scolaires semblent avoir moins accès aux places duales, les patrons choisissant souvent les élèves avec de bons résultats scolaires. Avec la diminution des places d'apprentissage à plein temps, où vont se former les élèves qui ne trouvent pas de places d'apprentissage en dual ?
- La HES-Arc voit ses effectifs se réduire fortement, du fait que peu d'élèves en dual suivent, dans les formations techniques, la voie maturité. Quelles sont les conséquences pour le tissu industriel ?
- Ce rapport ne présente pas de piste pour augmenter le nombre de jeunes formés. Lors du dépôt de la motion 20.115, «Développer l'offre de formation AFP», notre canton occupait la triste 20<sup>ème</sup> place dans le taux de diplômées jeunes. Quelle est la réponse du Conseil d'État ? Classer la motion, sans même citer une évolution dans le classement du nombre de diplômés... !! Le rapport cite une longue liste de possibles nouvelles formations AFP, comme agent d'entretien AFP, praticien en étanchéité AFP, etc. Mais il ne répond pas à la proposition de la motion, à savoir imaginer une formation AFP en partenariat flexible, dans des secteurs existants et dans lesquels il manque une main-d'œuvre qualifiée. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste refusera le classement de la motion.

Ma dernière remarque concerne l'amendement, retiré, de la mise sur pied d'une commission tripartite, chargée d'effectuer des contrôles annoncés sur les lieux d'apprentissage. L'amendement a été retiré non pas, parce que, comme l'écrit le Conseil d'État, il n'est pas pertinent du fait que des contrôles ont déjà lieu ! Non, cet amendement a été retiré du fait qu'une initiative est en cours de traitement. Et, aussi, je le rappelle, par volonté de ne pas compromettre la fusion des deux fonds.

Je vous invite donc à soutenir les trois amendements restants et vous remercie de votre attention.

Pour le groupe socialiste,  
**Corine Bolay Mercier**